

## Accompagner le développement des filières économiques d'excellence régionales ancrées dans le tissu économique médocain

### CONTEXTE :

Une nouvelle approche du développement économique tend à se constituer en Médoc. Au côté des élus, la solidarité économique incarnée par les clubs d'entrepreneurs très actifs localement, contribue à cette évolution. Si comme la plupart des territoires, l'intervention des collectivités territoriales se limitait jusqu'alors à la seule approche foncière, le travail concerté entre les élus et les acteurs économiques a fait émerger l'importance de travailler sur les filières qui font la spécificité du Médoc et d'en favoriser le développement endogène.

Aussi, un premier travail de marketing territorial a révélé l'existence en Médoc d'entreprises locales appartenant à des filières d'excellence régionale. Il en est ainsi par exemple pour les entreprises de matériaux composites qui représentent actuellement environ 650 emplois sur le territoire avec des perspectives de recrutement importantes.

Aujourd'hui, une dynamique visant à développer une spécificité territoriale médocaine sur certaines de ces filières émerge et ouvre le champ à d'autres développements (bois construction, filière œnologique, énergies renouvelables...).



Matériau composite

### DISPOSITIONS :

**D.1 → Organiser une instance de dialogue élus - acteurs économiques** à l'échelle du Pnr pour partager une vision commune de l'économie médocaine et ses filières porteuses en prenant appui sur le CoDev, les clubs d'entrepreneurs et les chambres consulaires.

**D.2 → Mettre en place un observatoire économique** du territoire comme support d'animation à l'acquisition d'une culture économique commune (cf. mesure 211) et repérer les entreprises incluses dans les filières d'excellence régionale.

**D.3 → Mettre en réseau les entreprises d'une même filière pour traiter collectivement de leurs besoins** en matière de formation, de recrutement et de développement, en relation avec les organismes locaux compétents et s'incluant dans les stratégies régionales de développement économique.

**D.4 → Créer et mettre en place des dispositifs de « test »** et de déploiement pour le développement d'activités en lien avec ces filières d'excellence (couveuses, pépinières, coopératives d'activités, réseaux de parrainage, tiers lieux...).

**D.5 → Créer et animer des systèmes de cluster** pour accompagner le développement des spécificités médocaines dans des secteurs d'excellence, s'inscrivant dans un réseau régional et international, en prenant appui sur le réseau des entreprises médocaines (ex. : Cluster à l'étude concernant les « matériaux composites »).

**D.6 → Constituer un laboratoire d'expérimentations et un centre de ressources permettant une montée en compétence des outils classiquement utilisés dans le développement économique** comme les zones d'activités (orientations complémentaires, traitement paysager et environnemental, conception d'un aménagement et d'un fonctionnement intégrant les principes du développement durable, participation des socio-professionnels...) à l'instar des réflexions en cours sur la filière bois par exemple.

**D.7 → Concevoir et animer des dispositifs innovants en matière de formation et de recrutement** (type Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences -GPEC-, conception de formations initiales et professionnelles adaptées, chantiers formation...) pour faciliter un recrutement de proximité, intégrateur des populations médocaines. Favoriser les partenariats et les stages en entreprises dès le collège et le lycée.

**D.8 → Constituer et promouvoir un cadre de vie attractif** pour les personnels de ces entreprises pour inciter à leur implantation locale et limiter les trajets domicile-travail entre la métropole et les entreprises médocaines.

**D.9 → Valoriser les potentialités de développement économique et durable des terminaux portuaires** de Bordeaux Port Atlantique situés dans le Médoc, en particulier pour appuyer le développement des filières économiques locales.

## RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :

- > Constituer un centre de ressources et un observatoire territorial regroupant méthodes, outils et expériences pour stimuler le développement des filières d'excellence régionales ancrées sur le territoire médocain,
- > Animer la mise en réseau des élus et acteurs locaux socio-économiques,
- > Mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les Communautés de Communes ou leur groupement,
- > Faciliter la territorialisation des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en matière de développement économique.

## PARTENAIRES :

ADAR du Médoc, ADCF, ADI, APESA, Aquitaine active, Association des Maires de Gironde, ATIS La Fabrique à Initiative, BGI, Bordeaux Métropole, CAUE, CCI, Chambre des Métiers, CA, Club d'entrepreneurs, Collèges/Lycées, Gironde Numérique, IFAID, Pays et Quartiers d'Aquitaine, Réseau Rural Français et Européen, SDEEG...

## LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :

### L'Etat

- > Mobiliser ses dispositifs en faveur du développement économique et de l'emploi,
- > Favoriser la mise en relation du territoire avec l'éducation nationale,
- > Intégrer les projets identifiés dans le cadre de ce travail dans le plan France THD annoncé lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015.

## La Région

Dans le cadre de sa politique contractuelle régionale et de ses politiques de droits communs :

- > Soutenir l'ingénierie économique portée par le Pnr,
- > Soutenir les projets économiques portés par les Communauté de Communes, leur groupement ou le Pnr,
- > Mobiliser ses dispositifs en matière de formation professionnelle,
- > Mettre à disposition ses outils d'accompagnement des territoires comme l'Agence de Développement et Innovation et le Centre de ressources sur le développement territorial « Pays et Quartiers d'Aquitaine »,

Dans le cadre de son Schéma de développement régional du haut débit et de son programme cadre THD :

- > Soutenir les projets identifiés dans le cadre de ce travail.

## Le Département

- > Soutenir les projets de développement économiques portés par les Communauté de Communes, leur groupement ou le Pnr,
- > Mettre à disposition ses outils d'accompagnement des territoires et son ingénierie pour l'appui à l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets,

Dans le cadre de son Schéma Directeur Territorial D'aménagement Numérique :

- > Soutenir les projets identifiés dans le cadre de ce travail.

## Les Communautés de Communes

Dans le cadre de l'exercice de leur compétence économique :

- > Se nourrir des réflexions et outils proposés par le Pnr,
- > S'investir au sein du réseau « économie » animé par le Pnr.

## Les Communes

- > Participer au réseau « économie » animé par le Pnr.

## EXEMPLES D' ACTIONS :

### > Le projet « composite »

En 2013, une étude sur le positionnement économique du territoire a été menée. Elle a révélé, en outre, une spécificité territoriale autour de la présence d'une dizaine d'entreprises (en majorité de petites entreprises et 2 PME) spécialisées dans les matériaux composites. Aussi, un projet a été réfléchi pour favoriser les coopérations entre celles-ci, mutualiser les besoins de formation qui sont très spécifiques sur ces types de métiers et stimuler la création d'activités. Il s'intègre totalement dans la vision d'un Pnr tourné vers l'innovation, l'expérimentation, la coopération entre acteurs et la protection et valorisation des ressources territoriales. Ces entreprises entrevoient les politiques du Pnr comme un atout supplémentaire à l'attractivité du territoire. Elles en ont notamment besoin pour attirer des profils de salariés spécialisés fortement demandés dans ces métiers et difficiles à faire venir en milieu rural. Elles sont prêtes à jouer la carte de la « haute qualité » de ce territoire. Il convient aujourd'hui d'animer cette dynamique et d'accompagner les projets.




Tonnellerie Nadalé, Ludon-Médoc

### > L'école de la tonnellerie

Sur le territoire du Pnr, deux tonnellerie fabriquent des barriques pour accueillir les vins produits localement et ailleurs. Ces entreprises perpétuent un savoir-faire qui marie la technologie aux traditions ancestrales (chauffe, cerclage, cintrage, étanchéité...). Malgré tout, elles sont fragilisées par une carence en main d'oeuvre qualifiée dans leur cœur de métier. Aussi, un partenariat a été mis en place avec le lycée agricole de Blanquefort pour concevoir un cursus de formation en apprentissage. Là encore, les valeurs du Pnr pourront être un atout supplémentaire à l'attractivité de ces métiers. Une réflexion sur l'utilisation de la marque "Valeurs Pnr" pourrait être une piste...

## RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC :

D.4 

## FINALITÉS AGENDA 21 :

> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

## Expérimenter et développer de nouvelles offres de modes de déplacement

### CONTEXTE :

La politique de transition énergétique de la Charte du Pnr s'est appuyée sur la réalisation d'un bilan énergétique de territoire. Ce dernier montre que le transport concerne 41% des consommations énergétiques du territoire. Le Médoc doit, comme de nombreux territoires, accompagner progressivement une mutation de son système de mobilité. Il s'agit de pouvoir avoir des relations fluides avec la métropole voisine pour permettre les échanges personnels, professionnels et entrepreneuriaux nécessaires au développement du territoire. Mais il s'agit également d'organiser un maillage transversal des modalités de déplacement au sein même du territoire Médoc dont dépendent l'accès aux services, aux pôles d'emploi, aux pratiques de loisirs et touristiques et plus globalement la solidarité et l'art de vivre du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir le champ des possibilités, d'expérimenter des systèmes

et de prendre part aux réflexions menées avec la métropole et au-delà.

Ce travail doit pouvoir intégrer de manière combinée les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire en matière de déplacement.



### DISPOSITIONS :

**D.1 –> Encourager les expérimentations permettant l'amélioration des déplacements et le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle et faciliter leur essaimage** en matière de :

- > Utilisation de la desserte ferroviaire en vue du développement de projets économiques structurants,
- > Coordination et complémentarité des modes de transports, transport à la demande (cf. mesure 231),
- > Mise en place de plans de déplacement dans les entreprises ou entre entreprises,
- > Réduction des déplacements domicile-travail (projets de tiers-lieux facilitant le travail à distance),
- > Pratique de déplacements regroupés (co-voiturage, auto partage, systèmes d'entraide intergénérationnelle),
- > Modes de déplacement doux (pédestre, cycliste) pour les fonctions de services de proximité dans les pôles structurants et les centres bourgs (sentiers aménagés, pistes cyclables, ramassage scolaire à pied organisé...),

- > Utilisation de la voie d'eau comme mode de déplacement,
- > Orientation et régulation des flux de la métropole vers le littoral (gestion du trafic en temps réel vers les plages, information sur les capacités d'accueil des stations...).

#### **D.2 → Faire de la question du déplacement un moteur d'initiatives de développement social :**

- > Faire émerger et favoriser des projets notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire (modes de déplacement combinés entre les besoins des touristes et les bénéficiaires de minimas sociaux, garages sociaux, lieu de réparation en commun, plateforme communale pour les besoins en matière de déplacement...),
- > Favoriser et mieux informer sur les pratiques tarifaires, les systèmes d'aides financières permettant à chacun de bénéficier d'une offre de transport adaptée.

#### **D.3 → Contribuer aux travaux de l'InterSCoT girondin en matière de mobilité.**

### **RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :**

- > Animer et coordonner les lieux d'échanges et de concertation visant à faire émerger des projets innovants,
- > Mettre à disposition les études, expériences et l'ingénierie nécessaire pour l'accompagnement des projets.

### **PARTENAIRES :**

A'Urba, ADI / innovation sociale, Association TDR 33, Ferré de France (RFF), SMIDDEST, SNCF, Transporteurs Bordeaux Métropole, Bordeaux Port Atlantique, Citiz, (cars interurbains)...  
CRESS, GIP Littoral Aquitain, InterScot Girondin, Réseau

### **LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :**

#### **L'Etat**

- > Mobiliser son ingénierie, en concertation avec les fédérations sportives, pour participer à la recherche de nouvelles offres de déplacement pertinentes en Médoc,
- > Soutenir et faciliter les projets expérimentaux et/ou structurants et leur mise en œuvre.

#### **La Région**

Dans le cadre de son Schéma Régional des Infrastructures et des Transports et de l'Intermodalité (SRITI) :

- > Mobiliser son ingénierie pour participer à la recherche de nouvelles offres de déplacement pertinentes en Médoc,
- > Identifier le Pnr comme un interlocuteur privilégié dans la définition de l'offre ferroviaire.

#### **Le Département**

Dans le cadre de l'élaboration du cahier territorial de la mobilité :

- > Mobiliser son ingénierie pour participer à la recherche de nouvelles offres de déplacement pertinentes en Médoc,
- > Soutenir les projets expérimentaux et/ou structurants et leur mise en œuvre.

#### **Les Communautés de Communes**

Dans le cadre de leurs compétences en matière d'élaboration de SCoT, d'urbanisme et de voirie :

- > Se nourrir des expérimentations et réflexions menées au sein du Pnr.

#### **Les Communes**

Dans le cadre de leurs compétences en matière d'urbanisme et de voirie :

- > Se nourrir des expérimentations et réflexions menées au sein du Pnr.



## EXEMPLES D' ACTIONS :

### > Vers des collectivités pilotes : l'acquisition de véhicules électriques par les EPCI

La construction de la Charte de Pnr, par l'approfondissement des thématiques liées à la transition énergétique, a été l'occasion d'animer des réflexions, dans un premiers temps avec les CdC du territoire sur leurs propres politiques en matière de déplacements. Alors qu'un groupe de travail se mettait en place avec la DREAL, la DDTM et l'ADEME sur la concrétisation d'une convention « Territoire à Energie Positive », une première expérimentation a été proposée par la CdC de la Médullienne sur l'acquisition de deux véhicules électriques : l'un pour le fonctionnement du réseau des bibliothèques et celui du Relai d'Assistants Maternelles. Cette première expérience servira de base à l'approfondissement de ces réflexions et à la démultiplication des expériences.

Si plusieurs expériences de plateforme de co-voiturage sont déjà en cours sur le territoire et d'autres initiatives à l'étude, il conviendra d'avoir une approche combinée de

toutes ces solutions pour en augmenter l'efficacité. Le projet de plateforme « mobilité » (cf. mesure 231) sera un outil essentiel pour observer, diagnostiquer et évaluer les actions mises en place.



## RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC :

D.1



## FINALITÉS AGENDA 21 :

- > Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- > Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.